



AIU Horizons

NOUVELLES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE MONDE

éditorial

Croissance ou expansion, diversité et innovation sont les termes utilisés par les différents auteurs de ce numéro de *AIU Horizons* pour expliquer et décrire les développements de l'enseignement au-delà des frontières. Celui-ci offre une occasion extraordinaire d'accroître l'accès, d'améliorer la qualité et d'enrichir le processus d'apprentissage. Pour certains, c'est aussi l'occasion d'économiser des fonds publics, même si cela signifie la plupart du temps un déplacement des questions financières. Bien entendu, certaines conditions sont indispensables pour que l'enseignement au-delà des frontières remplisse ses promesses. Celles-ci sont bien connues : ce sont des mesures garantissant la souveraineté nationale par rapport aux règles propres au développement de l'enseignement supérieur des établissements publics comme privés, des cadres réglementaires forts et précis pour contrôler la qualité des fournisseurs, et des processus décisionnels concertés.

Les articles proposés dans ce numéro présentent différents aspects de l'enseignement supérieur au-delà des frontières dans différentes régions du monde. Dans chaque cas, il est clair que celui-ci contribue à l'internationalisation de l'enseignement supérieur dans son ensemble. L'enseignement au-delà des frontières pose des questions et lance des défis spécifiques qui justifient que l'on se penche précisément sur cette question et que de nouvelles politiques soient adoptées aux niveaux national et international.

sute page 2

Les opinions exprimées dans les articles de AIU Horizons sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement le point de vue de l'Association internationale des Universités.

Sommaire

- L'Enseignement supérieur au-delà des frontières	1/12
- Réunion de l'AIU à Alexandrie	5
- Nouvelles de l'AIU:	12/15
• Participation de l'AIU aux Conférences internationales	
• Nouvelles de nos Membres	
• Nouvelles publications de l'AIU	
- Publications	15
- Calendrier des réunions	16

Déplacements des fournisseurs et des programmes au-delà des frontières : quelles sont les implications ?*

Jane Knight **

**THEMATIQUE:
L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR AU-DELA
DES FRONTIERES**

Un monde fascinant mais très complexe d'éducation au-delà des frontières apparaît actuellement. Les cinq dernières années ont été le témoin d'une multitude d'innovations et de nouveaux développements (1). Par exemple, la Netherlands Business School a ouvert un campus au Nigeria. Harvard développe deux campus à Chypre et dans les Emirats arabes unis. Laureate Education (anciennement Sylvan Learning Systems) a acheté intégralement ou en partie des établissements au Chili, au Mexique, au Panama et au Costa Rica et possède des universités en Espagne, en Suisse et en France. Dubaï a créé un « Village du Savoir » et à ce jour la London School of Economics, la Manipal Academy of Higher Education en Inde et l'Université de Wollongong en Australie offrent des cours via des accords de franchise et des campus annexes. Phoenix University est devenue la plus grande université privée aux Etats-Unis (elle appartient à la compagnie Apollo Group qui la gère) et elle est présente ou offre des cours à Puerto Rico, aux Pays-Bas, au Mexique et au Canada. D'autres filiales d'Apollo offrent des cours au Brésil, en Inde et en Chine. Ce ne sont là que quelques exemples parmi des centaines de nouvelles initiatives qui impliquent des fournisseurs d'enseignement supérieur (y compris des établissements et des entreprises privées) qui offrent des cours et des programmes aux étudiants dans leur pays d'origine.

Compte tenu de la demande croissante d'enseignement supérieur, de nouveaux fournisseurs, de nouvelles méthodes d'enseignement et de nouveaux types de programmes apparaissent. Ces 'nouveaux' fournisseurs comprennent des éditeurs tels que Pearson (Royaume-Uni) et Thomson (Canada), des multinationales telles que Apollo (Etats-Unis), Informatics (Singapour) et Aptech (Inde), des universités d'entreprises telles que celles gérées par Motorola et Toyota, et des réseaux d'universités, d'associations professionnelles et d'organisations. Ils constituent un échantillon fascinant d'entités qui sont impliquées dans ce nouveau domaine appelé éducation au-delà des frontières.

Les nouveaux fournisseurs et les fournisseurs traditionnels

En général, les "nouveaux" fournisseurs ou fournisseurs "alternatifs" se concentrent essentiellement sur l'éducation/formation ou l'offre de services et non pas sur la recherche. Ils peuvent compléter, coopérer, concourir ou tout simplement co-exister avec les établissements d'enseignement supérieur publics et privés traditionnels dont le mandat comprend la trinité de l'enseignement, de la recherche et des services. Mais ce ne sont pas seulement les nouveaux fournisseurs qui s'intéressent aux initiatives commerciales en matière d'éducation au-delà des frontières. Les établissements conventionnels publics et privés cherchent aussi des occasions de commercialiser des programmes d'études dans d'autres pays et à ce jour on estime qu'ils offrent la plupart des programmes d'éducation au-delà des frontières. La majorité de ces fournisseurs traditionnels sont des établissements reconnus qui respectent les règlements nationaux et internationaux (quand ils existent), mais il existe aussi un nombre croissant de fournisseurs malhonnêtes ou de piètre qualité qui ne sont pas reconnus par des organismes d'accréditation/de licences officiels.

suite page 2

suite de la page 1

L'un des problèmes cruciaux est de savoir qui reconnaît et donne aux fournisseurs le droit de décerner les diplômes dans les 'pays d'origine' et dans les 'pays hôtes'. Certains nouveaux fournisseurs ne font pas partie ou ne sont pas reconnus par un système national en particulier. Ils sont apatrides, et ceci représente un défi pour le pays hôte concernant la détermination de leur qualité et de leur légitimité. Cela conduit à ce qu'une plus grande part de responsabilité soit donnée aux pays hôtes pour développer leurs propres règles pour enregistrer et accréditer des fournisseurs étrangers.

Mobilité des programmes

La mobilité au-delà des frontières des programmes peut être décrite comme 'le déplacement de cours et de programmes individuels d'éducation/de formation au-delà des frontières en face à face, à distance ou par une combinaison des deux. Les crédits en vue d'un diplôme peuvent être décernés par le fournisseur du pays étranger qui envoie les étudiants ou par un partenaire national affilié ou conjointement.' Les différents modes en matière de mobilité des programmes comprennent :

- **La franchise** : un accord par lequel un fournisseur du pays source A autorise un fournisseur d'un pays B à

fournir leur cours/programme/service dans le pays B ou dans d'autres pays. Le diplôme est décerné par le fournisseur du pays A.

- **Le jumelage** : un fournisseur du pays source A collabore avec un fournisseur du pays hôte B pour développer un système par lequel les étudiants peuvent obtenir des crédits dans le pays B et/ou le pays source A. Un diplôme unique est délivré par le fournisseur dans le pays source A.

- **Double diplôme/Diplôme conjoint** : les fournisseurs des différents pays collaborent pour offrir un programme où l'étudiant obtient un diplôme décerné par chaque fournisseur ou un diplôme conjoint décerné par les différents fournisseurs.

- **Articulation** : différents types d'articulation entre les fournisseurs des différents pays permettent aux étudiants d'obtenir des crédits pour les cours/programmes offerts/livrés par les différents fournisseurs.

- **Validation** : accords entre fournisseurs de différents pays qui autorisent un fournisseur B du pays hôte à décerner les diplômes du fournisseur A dans le pays d'origine.

- **Virtuel/A distance** : accords par lesquels les fournisseurs offrent des cours/programmes aux étudiants de différents pays par le truchement de cours à distance et en ligne. Ils peuvent inclure des cours en face à face pour les étudiants au sein de centres nationaux ou de soutien.

A la question clé qui vise à savoir 'qui décerne les crédits/diplômes' s'ajoute celle de savoir 'qui reconnaît le fournisseur' et si le cours a été 'accrédité' ou si sa qualité est 'assurée' par un organisme de bonne foi. Il est crucial de savoir si le diplôme est reconnu à des fins professionnelles ou s'il donne le droit de poursuivre ses études dans le pays hôte et dans d'autres pays. La légitimité, la reconnaissance et la mobilité des diplômes sont des problématiques fondamentales qui restent à résoudre.

Compte tenu du fait que plusieurs modes de mobilité de programmes impliquent des partenariats, des problèmes de propriété intellectuelle se posent concernant l'élaboration et le contenu pédagogique. Quelles sont les responsabilités et les compétences légales et morales des partenaires en termes académique, de personnel, de recrutement, d'évaluation, de finance et d'administration ? Alors que les programmes au-delà des frontières existent depuis de nombreuses années, il est clair que les nouveaux types de fournisseurs, de partenariats, de diplômes et de modes d'enseignement remettent en question les politiques nationales et internationales ainsi que les cadres réglementaires.

Mobilité des fournisseurs

La mobilité des fournisseurs peut être décrite comme étant 'le déplacement physique ou virtuel d'un fournisseur d'éducation au-delà d'une frontière nationale pour établir une présence offrant des programmes d'éducation/de formation et/ou des services aux étudiants et autres clients'. La différence entre la mobilité des programmes et celle des fournisseurs est une différence d'étendue et de volume en termes de programmes/services offerts et de présence (investissement) au niveau local par le fournisseur étranger. Les crédits et les diplômes sont délivrés par le fournisseur étranger (via des méthodes étrangères, locales ou d'auto-accréditation) ou par un partenaire national, ou de façon conjointe. Les différents modes de mobilité des fournisseurs sont :

- **Création d'une branche extérieure** : le fournisseur du pays A établit un campus satellite dans le pays B pour offrir des cours et des programmes aux étudiants du pays B (cela concerne aussi les étudiants du pays A qui suivent un semestre/cours à l'étranger). Les diplômes sont décernés par le fournisseur du pays A.

- **Etablissement indépendant** : le fournisseur étranger A (une université traditionnelle, une entreprise, une association ou une alliance/un réseau) crée un établissement d'enseignement supérieur indépendant pour offrir des cours/programmes et des diplômes.

- **Acquisition/fusion** : le fournisseur étranger A achète tout ou partie de l'établissement d'enseignement supérieur local dans le pays B.

- **Centre d'études/Site d'enseignement** : le fournisseur étranger A établit des centres d'études dans le pays B pour assister les étudiants qui suivent leurs cours/programmes. Les centres d'études peuvent être indépendants ou créés en partenariat avec des fournisseurs locaux du pays hôte B.

- **Affiliation/Réseaux** : différents types de fournisseurs 'publics et privés' ou 'traditionnels et nouveaux' de différents pays collaborent par le biais de types innovants de partenariats en vue d'établir des réseaux/établissements pour offrir des cours et des programmes à distance ou en face à face.

- **Université virtuelle** : fournisseur qui offre des crédits et des programmes conduisant à des diplômes aux étudiants de différents pays par la voie de l'éducation à distance et qui généralement ne comprend pas de services en face à face pour les étudiants.

Le déplacement virtuel et physique des fournisseurs vers d'autres pays soulève les mêmes problèmes d'inscription, d'assurance de la qualité et de reconnaissance que la mobilité des pro-

éditorial

suite de la page 1

Ainsi la Déclaration de principes « **Un enseignement supérieur de qualité au-delà des frontières : déclaration au nom d'établissements d'enseignement supérieur dans le monde entier** », développée par l'AIU et d'autres associations d'universités, aborde ces questions et propose certaines pistes permettant d'orienter le développement de l'enseignement supérieur au-delà des frontières dans l'avenir.

Un numéro de *AIU Horizons* ne prétend pas présenter tous les points de vue - très différents et souvent opposés - concernant les vertus et les risques de l'enseignement supérieur au-delà des frontières. Nous espérons que la **Conférence internationale** et la **Réunion mondiale des Associations d'Universités** organisées par l'AIU en novembre prochain à Alexandrie, en Egypte seront l'occasion d'échanger ces points de vue et nous permettront, au niveau individuel et collectif, de nous assurer que le développement de l'enseignement au-delà des frontières tiendra ses promesses, pas seulement pour quelques-uns mais pour le plus grand nombre.

Eva Egron-Polak

grammes. Mais d'autres considérations apparaissent, notamment si un réseau ou des partenariats locaux/étrangers sont impliqués. Etablir une présence physique demande de prendre en considération les règlements nationaux concernant le statut de l'entité, la propriété totale ou conjointe avec des organismes locaux, les lois fiscales, le statut à but lucratif ou non lucratif, le rapatriement des recettes, les conseils d'administration, le personnel, l'octroi des diplômes, la sélection des programmes et des cours, etc. La mobilité des fournisseurs relève du Mode 3 de l'AGCS ; les règles commerciales entrent donc également en jeu. Pour certains pays, cela signifie que des cadres réglementaires stricts sont développés afin de surveiller et dans certains cas de limiter l'entrée de nouveaux fournisseurs. Dans d'autres cas, on propose des incitations pour attirer des établissements/fournisseurs de bonne qualité afin qu'ils créent un lieu d'apprentissage ou un campus. Ceci s'applique tout particulièrement dans le cas du développement de 'parcs de savoir' ou de 'zones technologiques' ou de 'villes éducatives' pour attirer des compagnies étrangères ou des fournisseurs d'éducation/de formation.

Problèmes et défis

L'assurance de la qualité commence avec le fournisseur qui offre le programme – au niveau national ou international. La plupart des établissements d'enseignement supérieur ont établi des mesures d'assurance de la qualité pour l'offre nationale mais celles-ci ne couvrent pas tous les aspects de l'offre à l'étranger. Les défis que présente le travail inter-culturel avec un partenaire étranger selon des règles étrangères soulèvent de nouveaux problèmes. Cela concerne les conditions d'admission, les procédures d'examen et d'évaluation des étudiants, la charge de travail, les modes d'enseignement, l'adaptation du cursus, la garantie de la qualité pédagogique, le soutien académique, social et culturel des étudiants, les intitulés et niveaux des diplômes, etc. Dans les initiatives commerciales, les problèmes de qualité doivent être mis en perspective avec les investissements financiers et les retours sur investissement pour le fournisseur initial. La propriété intellectuelle, le choix des partenaires, la répartition des responsabilités, l'évaluation des risques académiques et financiers, les proces-

sus d'approbation interne et externe sont quelques-uns des problèmes sur lesquels les établissements d'enseignement doivent avoir une position claire.

Conclusion

Bien que la mobilité des étudiants, des enseignants, du savoir et des valeurs ait été consubstantielle de l'enseignement supérieur depuis des siècles, la croissance de la mobilité des programmes et des fournisseurs grâce à des modes d'enseignement physiques et virtuels n'existe que depuis deux décennies. Cela ouvre de nouvelles possibilités : un meilleur accès à l'enseignement supérieur ; des alliances stratégiques entre pays et régions ; la production et l'échange de nouveaux savoirs ; la mobilité des diplômés et des professionnels ; le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ; la génération de revenus ; l'amélioration de la qualité acadé-

mique ; et une meilleure compréhension mutuelle. La liste des avantages potentiels est longue et variée. Mais la liste de risques potentiels l'est aussi. Les risques et les avantages sont différents entre les pays exportateurs et les pays hôtes, entre les pays développés et les pays en développement, pour les étudiants, les établissements, les entreprises et les employeurs. A la lumière de la rapidité de la croissance et de l'innovation transfrontalières, il importe que le secteur de l'enseignement supérieur soit informé des risques et des avantages et – plus important encore – du besoin de politiques et de règles appropriées pour guider et surveiller les développements actuels et futurs. Collecter des données fiables et comparables sur les programmes et la mobilité des fournisseurs aux niveaux institutionnel, national et international fait partie du développement de la surveillance et des politiques, mais, à ce jour, ce problème est largement ignoré par bon nombre de pays.

(1) Exemples pris du "Breaking News Service de l'Observatory on Borderless Higher Education" (www.obhe.ac.uk).

* Cet article reprend des informations tirées de documents écrits par l'auteur pour le Observatory on Borderless Higher Education, le Canadian Bureau for International Education et le Higher Education Handbook: Theory and Practice.

** Professeure adjointe, Comparative International Development Education Centre, Ontario Institute for Studies in Education, University of Toronto, Canada

Assurer la qualité au-delà des frontières: une Perspective européenne*

Andrée Sursock **

Amesure que le phénomène de l'éducation au-delà des frontières prend de l'importance – tant au niveau des établissements que des étudiants – se pose la question de la réglementation de ces nouveaux modes d'enseignement destinés à assurer la qualité de la prestation et faciliter la mobilité étudiante. On a souvent pensé que la solution résidait dans les dispositifs externes d'évaluation envisagés comme essentiels pour assurer transparence et confiance.

En prenant pour exemple les évolutions récentes en Europe à cet égard, cet article se concentre sur le rôle de l'évaluation dans la promotion de la mobilité étudiante au sein de « l'Espace européen d'enseignement supérieur », (La question des établissements franchissant les frontières n'étant pas une préoccupation majeure en Europe, elle ne sera pas abordée ici). Le cas européen montre les limites de l'utilisation de l'évaluation externe comme seul moyen d'assurer la mobilité étudiante et appelle les établissements d'enseignement supérieur à jouer un rôle accru dans les dispositifs d'évaluation.

En Europe, la reconnaissance des diplômes semble menacée de boulimie et d'amnésie. En réponse aux questions difficiles de confiance et de transparence, l'Europe continue d'inventer de nouveaux instruments et d'oublier les anciens. Elle crée et recrée des outils, en empilant des couches de mécanismes permettant seulement d'aborder le problème de la fiabilité par la tangente. Cette tendance, associée aux efforts internationaux entrepris pour agir sur les prestataires frauduleux ou de qualité médiocre qui opèrent au-delà de leurs frontières, soulève la question de la sur-réglementation et remet en cause le rôle même des établissements d'enseignement supérieur dans l'autorégulation du secteur.

D'importants efforts sont en cours actuellement en Europe pour promouvoir la reconnaissance mutuelle des organismes d'évaluation comme une des clefs pour améliorer la qualité et promouvoir la mobilité étudiante. Ces initiatives posent un certain nombre de problèmes.

Le premier concerne l'hypothèse que la confiance peut être gagnée si les organismes d'évaluation européens analysent très précisément leurs

suite page 4

suite de la page 3

différences en termes de méthodologie et de procédure. Il s'avère que ces différences tendent à être minimales puisque tous les organismes européens doivent obéir aux mêmes principes d'indépendance et d'objectivité et doivent fournir des jugements fondés sur des preuves.

Deuxièmement, certains pensent que la reconnaissance mutuelle doit être fondée sur un effort de standardisation et d'homogénéisation des procédures d'évaluation des établissements. Nous avons cependant tendance à oublier que le monde de l'enseignement supérieur est devenu à la fois plus complexe et plus essentiel à la société. Cela sous-entend une diversité d'apprenants et de types d'établissements ayant des missions et des objectifs différents.

Oui, il est possible d'identifier une série de critères qui permettraient d'assurer la qualité de l'ensemble, mais nous devons être conscients des limites de cet exercice. Les normes peuvent étouffer la diversité et l'innovation, et nous donner la certitude illusoire que nous savons ce qu'est la qualité et comment la reconnaître. Mais en sommes-nous bien capables ? J'admets qu'il est possible de faire une distinction entre les meilleurs et les pires établissements ; ceci laisse cependant de côté ceux qui se situent dans la grande moyenne et dont l'évaluation est plus délicate.

Nous devons accepter le fait que l'évaluation de la qualité requiert un certain degré d'humilité et entraîne la possibilité d'erreurs au risque de se trouver accusés de flirter avec le danger "d'abolir la distinction entre prendre son désir pour la réalité et l'appréhender avec certitude" (*Truth: A guide for the Perplexed, Simon Blackburn, Allen Lane, 2005*). Suivant la citation du philosophe de Cambridge: "La Vérité est le type d'erreur sans laquelle certaines espèces ne pourraient exister".

Troisièmement, la Convention de Lisbonne a été signée, ratifiée ... et vraisemblablement oubliée. Elle était supposée nous éloigner du besoin de reconnaissance mutuelle basée sur des similitudes pour fonder la reconnaissance sur la confiance. L'accord collectif concernant les bases de la reconnaissance des diplômes devrait aussi s'appliquer aux procédures d'évaluation: nous devons tenir compte non des ressemblances mais seulement des différences significatives si elles existent.

Le quatrième problème concerne le lieu où la décision concernant le transfert des étudiants est prise. De fait, il s'agit d'un établissement évaluant un étudiant originaire d'un autre établisse-

ment. Si les organismes d'évaluation ont établi la reconnaissance mutuelle de leurs procédures, cela peut aider, mais seulement si les établissements d'enseignement supérieur concernés ont connaissance de cet accord et qu'ils comprennent et admettent que ses bases sont valables.

Néanmoins ceci représente une condition nécessaire mais pas suffisante.

Il est essentiel de noter que les jugements concernant la qualité des établissements par des procédures d'évaluation externes seraient acceptés par les établissements si l'organisme d'évaluation impliqué bénéficiait d'une légitimité dans son pays d'origine. La question centrale est donc de savoir comment ces organismes obtiennent leur légitimité vis-à-vis non seulement de leurs pairs, mais aussi de la communauté universitaire dans son ensemble.

En Europe, un projet récent a visé à étudier la possibilité de convergence de six systèmes d'évaluation nationaux en adoptant une série d'objectifs et de points de référence communs. La principale conclusion a été que la diversité des procédures d'évaluation nationales est liée aux priorités nationales, et qu'au lieu de rechercher les convergences, nous devrions chercher les moyens de développer la confiance. L'étude (*cf. Quality Convergence Study, (QCS) F. Crozier et al. 2005, ENQA – www.enqa.net*) suggère que «pour fonctionner correctement, les systèmes d'enseignement supérieur requièrent que tous les acteurs aient confiance dans la façon dont les processus à l'intérieur du système sont administrés. La complexité de tels systèmes signifie que la confiance ne peut reposer uniquement sur une parfaite connaissance et compréhension de ces systèmes. Le projet QCS a démontré avant tout que, au-delà des moyens formels utilisés pour garantir la qualité ou son niveau, il revient à ceux qui sont impliqués dans le système d'établir les bases de la confiance. »

Ceci est une conclusion très importante et une condition essentielle pour la légitimité des procédures d'évaluation : tous les acteurs d'un système doivent convenir que les dispositifs sont valables et atteignent les résultats escomptés.

Si les décisions de transfert reviennent aux établissements d'enseignement supérieur, une seconde conclusion à tirer est que la confiance ne peut être obtenue uniquement par des procédures d'évaluation. Elle repose aussi sur la connaissance directe et la confiance que possède

un établissement des procédures internes d'évaluation et de la conduite éthique de ses partenaires potentiels.

Le rôle et la responsabilité des établissements dans cette démarche deviennent décisifs. Les procédures internes d'évaluation et les principes éthiques doivent être considérés comme importants, non seulement pour des raisons de responsabilité publique ou pour contribuer au renforcement d'un établissement donné, mais aussi comme base de partenariats avec d'autres établissements. De plus, comme dans le cas des procédures externes, les procédures internes doivent aussi, dans un système national donné, obtenir le soutien d'acteurs multiples, y compris celui des organismes d'évaluation.

En conclusion, nous devons accepter que:

- La reconnaissance mutuelle soit fondée sur la confiance, celle-ci ayant une dimension psychologique et culturelle qui ne peut être appréhendée seulement par des instruments;
- Nous ne vivons pas dans un environnement exempt de risques et d'erreur;
- Nous devons tolérer les erreurs, prendre des risques et accepter les limites de la transparence;
- La confiance implique une multiplicité d'acteurs situés dans des sphères distinctes;
- Nous devons faire un effort pour nous assurer que ces différents acteurs travaillent ensemble de façon à développer la confiance, transversalement, entre les différentes sphères.

Les solutions qui reposent sur un seul type d'acteur utilisant des instruments similaires ou des normes communes ne nous conduiront pas très loin, car elles ne s'attaquent pas au problème de base, celui d'accroître la légitimité de certains acteurs aux yeux d'autres acteurs.

C'est seulement si les deux communautés - organismes d'évaluation et établissements d'enseignement supérieur - travaillent ensemble afin d'articuler les pratiques d'évaluation externe et interne et de promouvoir un code éthique commun que nous pourrions développer la confiance et accroître la mobilité et la qualité.

** Cet article est tiré d'un document présenté à l'occasion de la Conférence des Recteurs allemands (HRK) sur « L'accréditation dans l'espace européen d'enseignement supérieur – Différentes étapes vers l'internationalisation » Berlin, Allemagne, 6-8 juillet 2005. Voir : www.hrk.de/eng/projekte_und_initiativen/121_1643.php*

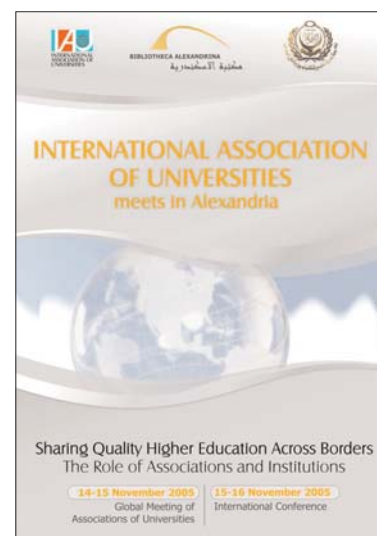
*** Secrétaire-générale adjointe, Association européenne de l'Université (EUA)*

Réunion de l'AIU à Alexandrie

Deux événements majeurs de l'AIU vont avoir lieu à Alexandrie en novembre 2005. En collaboration avec ses hôtes, la Bibliotheca Alexandrina et l'Académie arabe des sciences, technologies et transports maritimes, l'Association internationale des Universités (AIU) aura le plaisir de vous accueillir à Alexandrie, en Egypte pour une **Réunion mondiale des Associations d'Universités** et une **Conférence internationale** sur le thème : *Pour un enseignement supérieur de qualité au-delà des frontières : le rôle des associations et des établissements d'enseignement supérieur* (www.unesco.org/iaulp/conferences/alexandria/index.html)

Ces deux événements offriront l'opportunité unique de discuter et d'identifier les actions concrètes que les associations et les établissements doivent entreprendre et celles qui doivent être prises collectivement, sur la base de la **Déclaration de principes** conjointement préparée par l'AIU/AUCC/ACE/CHEA en 2004 : **Un enseignement supérieur de qualité au-delà des frontières : déclaration au nom d'établissements d'enseignement supérieur dans le monde entier.**

La Déclaration a été très largement diffusée et, en octobre 2005, de **nombreuses associations nationales, régionales et internationales d'universités du monde entier** ont adopté et signé les principes qu'elle défend. La Déclaration est disponible sur le site Internet de l'AIU www.unesco.org/iaulp/statements/index.html.



La **Réunion mondiale des Associations** (14-15 novembre 2005) sera le premier événement à rassembler les responsables d'associations d'universités. Les séances plénières présenteront les faits, chiffres et tendances de l'enseignement supérieur au-delà des frontières, les réponses politiques apportées au niveau international et le rôle joué par le marché. Les groupes de travail parallèles apporteront un éclairage sur les opportunités et les défis pour les associations et les établissements d'enseignement supérieur. Le but est de définir un Plan d'action. A l'heure où ce numéro de AIU Horizons est sous presse, plus de 30 associations se sont déjà inscrites.

La **Conférence internationale** (15-16 novembre 2005) rassemblera les représentants d'associations et les responsables d'établissement d'enseignement supérieur pour débattre et collaborer. Une présentation de l'enseignement supérieur en Egypte sera proposée durant cet événement. Les sessions suivantes ouvriront le débat sur des questions clés de l'enseignement supérieur au-delà des frontières et l'internationalisation et proposeront des actions pouvant être débattues et développées en réponse aux défis auxquels les établissements et les associations font face. Deux groupes de travail parallèles seront consacrés au débat sur les différents modèles et stratégies à développer. Cette Conférence a pour but de développer des plans d'actions envisageables pour mettre en pratique les principes de la Déclaration. Plus de 100 représentants d'établissements et d'associations sont déjà inscrits à cette Conférence.

Signataires de la Déclaration en Octobre 2005

- American Council on Education (ACE), Etats-Unis
- Asamblea Nacional de Rectores del Perú, Pérou
- Association européenne de l'Université (EUA)
- Association des Universités Africaines (AAU)
- Association des Universités Arabes (AARU)
- Association of Universities of Bangladesh
- Asociacion Colombiana de Universidades (ASCUN), Colombie
- Asociación Iberoamericana de Educación Superior a Distancia (AIESAD)
- Asociación Nacional de Universidades e Instituciones de Educación Superior (ANUIES), Mexique
- Asociación de Universidades Grupo Montevideo, Uruguay
- Asociación Universitaria Iberoamericana de Posgrado (AIUP)
- Association internationale des Universités (AIU)
- Association des universités et collèges du Canada (AUCC)
- Association of Universities in the Netherlands (VSNU), Pays Bas
- Committee of Vice-Chancellors and Directors, Sri Lanka
- Compostela Group of Universities, Espagne
- Conférence des Grandes Ecoles, France
- Consejo Nacional de Educación Superior (CONESUP), Equateur
- Consejo de Rectores de Universidades de Brasil (CRUB), Brésil
- Consejo de Rectores de Universidades de España, Espagne
- Consejo Superior de Universidades de Centro América (CSUCA)
- Consorcio Red de Educación a Distancia (CREAD)
- Council for Higher Education Accreditation (CHEA), Etats-Unis
- Fédération internationale des Universités catholiques (FIUC), France
- Heads of Universities Committee (HUCOM), Hong Kong
- Hispanic Association of Colleges & Universities (HACU), Etats-Unis
- La Red de Macro Universidades de América Latina y El Caribe
- Organización Universitaria Interamericana (OUI)
- Red Iberoamericana de Estudios de Posgrado (REDIBEP)
- Unión de Universidades de América Latina y el Caribe
- Vice-Chancellors Ghana (VCG)

L'accréditation et le marché mondial de l'enseignement supérieur

Michaela Martin *

Les systèmes d'enseignement supérieur subissent actuellement dans le monde entier diverses transformations qui sont souvent étroitement liées. Dans les pays en développement, l'exigence sociale d'enseignement supérieur demeure très importante et les systèmes se développent alors qu'ils n'en ont pas les moyens financiers. Aussi, de nombreux pays dont le système d'éducation était autrefois exclusivement public ont adopté une législation autorisant le développement d'un secteur privé d'enseignement supérieur. Ceci a conduit à une croissance considérable de l'offre privée d'enseignement supérieur au cours des dix dernières années.

Les systèmes d'enseignement supérieur sont également largement touchés par la mondialisation. Le mouvement croissant des biens, des services, des capitaux et des personnes a modifié la structure, les contenus et les modes de distribution des systèmes d'enseignement supérieur dans le monde entier. La mondialisation des professions, tout comme la mobilité des employés, exerce des pressions plus fortes sur les établissements pour délivrer des qualifications reconnues sur le marché international du travail et conduit à un intérêt croissant pour la comparabilité des normes éducatives.

L'un des phénomènes majeurs du contexte de la mondialisation de l'enseignement supérieur est la croissance continue de l'éducation au-delà des frontières "qui inclut tous les types de programmes d'enseignement supérieur, l'ensemble des cursus d'études, ou les services (y compris ceux de l'enseignement à distance) dans lesquels les apprenants sont situés dans un pays différent de celui où est basée l'institution diplômante" (Code de bonnes pratiques UNESCO/Conseil de l'Europe pour la prestation d'un enseignement transnational, 2001). Une grande partie de l'éducation transfrontière est dispensée dans un but

commercial et elle est aussi citée dans les textes sous le nom de "commerce international des services éducatifs". En effet, l'inclusion des "services d'éducation" dans l'Accord général sur le Commerce des Services (AGCS) est en cours de discussion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et pourrait accélérer le développement d'un marché international de l'enseignement supérieur.

“L'absence d'information et de contrôle dans beaucoup de pays a généré de nouvelles formes de fraude académique”

Tandis que l'enseignement supérieur devient un bien commercial au niveau mondial, les gouvernements nationaux sont confrontés à un nouveau type de fournisseurs qu'ils connaissent mal et qui posent des problèmes nouveaux en matière de réglementation et de reconnaissance des diplômes. L'absence d'information et de contrôle dans beaucoup de pays a généré de nouvelles formes de fraude académique comme la création d' "usines à diplômes", la vente de diplômes, et la diffusion d'informations sciemment erronées sur la nature et la validité des diplômes proposés.

Ce contexte contraint les pays à mettre en place des mécanismes d'assurance de la qualité pour lesquels il existe diverses options méthodologiques et organisationnelles. Les pays peuvent mettre en place des systèmes avec des objectifs globaux de "transparence" ou de "conformité aux normes" ou "d'amélioration de la qualité". L'ensemble de ces objectifs conduit à des systèmes divergents d'assurance de la qualité tels que l'accréditation, l'évaluation ou l'audit de qualité, chacun d'eux pouvant avoir pour objectif un sous-segment particulier du système d'enseignement supérieur.

Les approches des pays pour réglementer et assurer la qualité de l'enseignement au-delà des frontières varient de la *non réglementation* (fréquemment adoptée par défaut) à une *réglementation légère*, ou encore à une *réglementation stricte*. Actuellement, les réglemen-

tations modérées semblent être les plus fréquentes. L'incertitude concernant l'impact réel des prestataires étrangers sur le système local d'enseignement supérieur, les politiques nationales envers l'exportation de l'enseignement supérieur, et le fait de savoir si les prestataires nationaux seront compétitifs sur les marchés nationaux et internationaux sont autant de facteurs d'incertitude quant au dispositif réglementaire approprié à mettre en place. Les négociations à venir au sein de l'AGCS peuvent inciter les pays à des stratégies d'attentisme. On peut certainement définir la situation actuelle en termes de réglementation comme une des multiples "expériences sociales".

Dans cet esprit, l'Institut international de planification de l'éducation (IIPPE) a tenu cette année son Forum politique sur le thème de "l'Accréditation et le Marché mondial de l'enseignement supérieur" pour débattre de la façon de concevoir des systèmes d'accréditation en conformité avec les règles de "bonne pratique" internationales et avec les programmes de politique nationale pour l'enseignement supérieur, et de réglementer, et d'assurer la qualité des prestataires d'enseignement supérieur au-delà des frontières.

www.unesco.org/iipe/eng/research/highered/polforum/presentation.htm

* Spécialiste du programme, Institut International de Planification de l'Éducation, Paris, France

Prochain numéro de AIU Horizons

Le prochain numéro de *AIU Horizons* sera consacré à la **gouvernance des universités**. Ce numéro sera publié en janvier 2006. Si vous souhaitez nous soumettre un article sur le sujet, vous pouvez nous contacter à :

vantland.iau@unesco.org

L'enseignement supérieur au-delà des frontières au Sri Lanka

H.M.Nissanka Warakaulle *

L'enseignement au-delà des frontières est une expérience de partage, d'apprentissage et de mise en réseau qui se concentre sur la création d'une meilleure compréhension, d'un meilleur apprentissage et d'un plus grand respect, tout en développant le thème de «Citoyenneté globale active».

L'enseignement supérieur au Sri Lanka s'est développé par étapes, partant d'une seule université jusqu'à la fin des années 50 pour atteindre aujourd'hui le chiffre de 17 universités et un grand nombre d'établissements qui délivrent des diplômes. Déjà à l'époque de l'université unique, des échanges internationaux d'idées et de personnel s'opéraient. Les enseignants du Sri Lanka se rendaient au Royaume-Uni pour faire leurs études de deuxième et troisième cycles et des personnes venaient d'Inde et du Royaume-Uni pour enseigner à l'université du Sri Lanka.

Depuis les premières heures où l'enseignement supérieur au Sri Lanka n'était accessible qu'à une élite, il a ouvert tout grand ses portes et aujourd'hui la demande est telle que les universités ne sont pas en mesure d'y répondre et bon nombre de personnes doivent choisir d'autres options pour poursuivre leurs études. Cette forte demande de la part des jeunes qualifiés a conduit au besoin d'offrir un enseignement au-delà des frontières sous différentes formes.

Le gouvernement a donc créé des universités sur une base régulière. Le Sri Lanka en compte désormais 15 qui sont sous la tutelle de la University Grants Commission (UGC) et deux qui ne le sont pas. Cela signifie non seulement qu'un plus grand nombre d'étudiants est admis à l'université, mais aussi que les liens internationaux se sont développés car les nouvelles universités nouent des relations avec des établissements étrangers.

Outre le fait que le gouvernement a créé des universités, l'UGC a également autorisé certaines universités et établissements privés à décerner leurs propres diplômes. Ces derniers collaborent aussi avec des établissements étrangers.

Les accords de coopération entre les établissements conduisent toujours à des activités transfrontières qui contribuent à l'amélioration de l'enseignement supérieur. L'expérience des universités sri-lankaises dans ce domaine est très encourageante car elle a contribué à la forma-

tion des enseignants et des étudiants, au développement des programmes d'études, à l'amélioration des infrastructures et des équipements. Le Département de Biochimie de la Faculté de Médecine de l'Université de Colombo qui entretient des liens avec l'Université Uppsala en Suède en est un exemple. Cela a conduit à la construction d'un immeuble de quatre étages avec des laboratoires équipés pour dispenser les cours.

La création de branches d'universités sri lankaises à l'étranger est un autre aspect fondamental. L'Université bouddhiste et Pali a établi une branche en Corée du Sud et l'Institut postgradué d'Etudes Palis et Bouddhistes (PGIPBS) a accordé une franchise à l'Ecole de Troisième Cycle d'Etudes bouddhiste de Singapour pour dispenser des cours de bouddhisme. Le Sri Lanka est considéré comme la principale source d'études en bouddhisme Theravada. Ainsi, un nombre important d'étudiants et de membres du clergé des pays bouddhistes avoisinants viennent au Sri Lanka pour étudier divers aspects de la philosophie bouddhiste au PGIPBS.

Les franchises accordées par différentes universités du Royaume-Uni, des Etats-Unis, d'Australie, d'Inde et de Russie à des instituts locaux pour offrir leurs cours au Sri Lanka a été le développement le plus important dans le domaine de l'enseignement supérieur au-delà des frontières. Cela fut d'une grande aide pour les étudiants qui n'ont pas accès aux universités locales d'état et qui n'ont pas les moyens d'étudier à l'étranger. Cela a allégé la tâche du gouvernement de leur trouver des places dans les universités d'état. Plus important encore, cela a permis aux étudiants de rester au Sri Lanka tout en suivant les cours d'une université étrangère et de participer activement au développement national en mettant en application l'éducation qu'ils ont reçue.

Un grand nombre d'étudiants poursuivent leurs études à l'étranger en vue d'obtenir leurs premiers diplômes et leurs diplômes de troisième cycle. Le pays tire profit de ceux qui retournent à la mère patrie avec les diplômes nécessaires. Bien sûr, nombre d'entre eux ne rentrent pas, ce qui

est peut-être la seule tragédie de cette éducation au-delà des frontières.

Le système 1-2 où les étudiants passent leur première année dans un établissement franchisé au Sri Lanka et la deuxième et la troisième année dans l'université mère à l'étranger où ils obtiennent leur diplôme est l'autre bénéfice de ce type d'enseignement. Un exemple est l'accord entre l'Université Keele au Royaume-Uni et l'Informatics Institute of Technology (IIT) concernant le diplôme en TI de Keele. Il a permis à 200 étudiants de se rendre au Royaume-Uni pour compléter leur diplôme depuis le début de ce programme voici quatre ans.

La mobilité étudiante entre pays de la South Asian Association for Regional Cooperation (SAARC) progresse, notamment des autres pays vers l'Inde. Le Sri Lanka reçoit aussi des étudiants des pays de la SAARC tels que les Maldives et le Népal qui étudient la médecine dans les universités d'Etat. L'UGC a réservé 1% des places aux étudiants étrangers.

Les éléments radicaux du Sri Lanka sont fermement opposés à la marchandisation de l'éducation. Alors qu'ils dénoncent la notion de commerce dans l'éducation comme inacceptable, ils favorisent celle d'éducation comme bien public. Ils s'opposent violemment à la privatisation des universités ou à la création d'universités privées au Sri Lanka. Mais ils ne sont pas opposés au

fait que les établissements privés reçoivent une franchise des universités étrangères.

Comme le gouvernement n'est pas en mesure de répondre pleinement à la demande d'enseignement supérieur, il est souhaitable que les fournisseurs d'éducation au-delà des frontières puissent opérer, mais dans le cadre de règles claires. Les étudiants sri-lankais ont beaucoup bénéficié de l'éducation au-delà des frontières. Elle a contribué à réduire la demande d'enseignement supérieur pesant sur le gouvernement. L'éducation au-delà des frontières ne va pas disparaître et bénéficiera sans nul doute aux pays en développement.

* *Secrétaire-général, Committee of Vice-Chancellors and Directors (CVCD), Sri Lanka*

L'enseignement transnational peut-il accroître, modifier et améliorer l'offre ? Une perspective sud-africaine *

Prem Naidoo **

L'origine de l'enseignement supérieur transnational en Afrique du Sud

Vers la fin des années 90, les prestataires transnationaux ont considéré l'Afrique du Sud comme une zone de croissance privilégiée pour l'enseignement supérieur, et ont conclu divers accords de collaboration avec les établissements publics et privés locaux, ou proposé leurs propres formations. Avant cela, le gouvernement d'apartheid avait réglementé le secteur, et en Afrique du Sud seuls les prestataires publics étaient autorisés à proposer un enseignement supérieur. Peu après la fin de l'apartheid, le Ministère de l'Education Nationale (DOE) a estimé qu'il existait, sous une forme ou sous une autre, environ 50 prestataires transnationaux.

La constitution post-apartheid a préservé les droits des prestataires d'enseignement privés et transnationaux. En l'an 2000, un nouveau cadre réglementaire a été développé et appliqué pour intégrer les prestataires privés et les transnationaux dans un système national unique et coordonné d'enseignement supérieur.

Offrent-ils un enseignement supérieur plus varié et différent ?

Conformément au nouveau cadre réglementaire, tous les prestataires privés et transnationaux doivent être enregistrés par le DOE, avoir leurs diplômes inscrits dans le schéma national des qualifications par la South African Qualification Authority (SAQA) (autorité de qualification d'Afrique du Sud) et leur qualité garantie par le Higher Education Quality Committee (HEQC) (comité de qualité de l'enseignement supérieur). En janvier 1999, le DOE a lancé le processus d'enregistrement des établissements d'enseignement supérieur privés, incluant les prestataires transnationaux/étrangers. En 2000, 14 établissements transnationaux (11 universités et 3 collèges) britanniques, américains, australiens et néerlandais ont fait une demande d'enregistrement. Le HEQC n'était pas opérationnel à ce moment là, et le SAQA a procédé à une évaluation sur dossier des programmes offerts. En 2001, le DOE a accepté quatre établissements étrangers. Le SAQA a accordé l'accréditation pour les programmes du tableau 1 ci-dessous.

En 2000, un total de 3165 étudiants étaient inscrits dans ces quatre établissements transnationaux, représentant 0,5% du total des étudiants de l'enseignement supérieur privé et public. Il est clair, d'après les statistiques, que la prestation transnationale d'enseignement est relativement faible en Afrique du Sud et correspond au modèle suivant :

- Sur les 3165 étudiants inscrits dans les établissements transnationaux en 2000, 88% faisaient des études de Commerce et Gestion, 5% d'Art et Culture, 6% de Sciences Humaines et Sociales, et 1% de Sciences de la Santé et des Services Sociaux.
- 50% des inscriptions dans les programmes transnationaux étaient au niveau du Master (seulement MBA) et le reste au niveau du 1^{er} cycle. Ils proposent des programmes semblables à ceux des autres établissements d'enseignement supérieur, et n'offrent donc pas un enseignement différent.

Proposent-ils un meilleur enseignement ?

Trente sept MBA dispensés par 13 universités publiques, 5 technikons publics (les technikons sont équivalents aux ex-polytechnics britanniques), 4 prestataires transnationaux ont été évalués par le HEQC via des comités d'experts et de critères développés par les pairs en 2003. Les résultats d'accréditation suivants ont été rendus publics en mai 2004 (voir tableau 2).

De tous les types de prestataires institutionnels, les prestataires transnationaux sont ceux qui enregistrent les plus mauvais résultats. Trois programmes sur quatre ne remplissent pas les conditions minima et se sont vus

retirer l'accréditation. Les raisons de ce retrait vont du manque de compétence du personnel académique à l'absence de profondeur et de rigueur des cursus des programmes de Masters.

Les résultats de la révision de l'accréditation des MBA ont montré que les prestataires transnationaux en Afrique du Sud ne dispensaient pas nécessairement un enseignement de meilleure qualité que les autres établissements locaux. C'est ici le cas, en dépit du fait que ces établissements peuvent très bien offrir chez eux des programmes de MBA de bonne qualité, la plupart d'entre eux ayant une accréditation MBA. L'examen des formations MBA a clairement montré que la qualité de la prestation dépendait du lieu de l'enseignement, et que des réputations justifiées dans d'autres pays n'étaient pas une garantie de bonne qualité lorsque les programmes traversent les frontières et sont dispensés dans des conditions totalement différentes.

Le développement dans le monde entier de l'enseignement supérieur privé et transnational a été principalement généré par une demande sociale, à la fois pour plus d'enseignement supérieur, et pour un enseignement différent et meilleur. L'Afrique du Sud ne fait pas exception.

Cependant, l'évidence empirique a montré que l'éducation transnationale en Afrique du Sud :

- offre un accès qui n'est pas particulièrement significatif, étant donné le nombre et la nature des inscriptions comparé aux autres systèmes d'enseignement supérieur.
- propose des programmes "triés sur le volet" le plus souvent en commerce et gestion, et ne contribue pas de manière significative aux besoins de développement des ressources humaines du pays.
- ne propose pas une éducation de meilleure qualité.

On peut donc conclure que les établissements transnationaux d'Afrique du Sud ne fournissent pas nécessairement "plus" d'enseignement supérieur, ni un enseignement "meilleur" et "différent".

Tableau 1 : Prestataires transnationaux et programmes accrédités en Afrique du Sud

NOM DE L'ETABLISSEMENT	PAYS D'ORIGINE	NOM DU PROGRAMME ACCREDETE PAR LA SAQA
De Montfort University	Royaume Uni	Masters in Business Administration (MBA)
Business School of Netherlands	Pays-Bas	MBA
Bond University	Australie	Bachelor of Arts (BA); BA (Business Communications); Bachelor of Commerce (B. Com. in Accounting; Finance; Management; Marketing; Information Systems; Information Technology) and MBA
Monash University	Australie	BA; Bachelor of Business and Commerce; Bachelor of Business Science and Bachelor of Computing BA

Tableau 2 : Résultats des accréditations après évaluation du MBA en Afrique du Sud par types d'établissements:

Type d'institution prestataire	Nombre de programmes évalués	Nombre et % avec accréditation complète	Nombre et % avec accréditation conditionnelle	Nombre et % avec retrait d'accréditation
Universités publiques	18 (100%)	7 (35%)	8 (48%)	3 (17%)
Technikon publics	5 (100%)	0 (0%)	2 (40%)	3 (60%)
Prestataires locaux privés	10 (100%)	0 (0%)	4 (40%)	6 (60%)
Prestataires étrangers ou transnationaux	4 (100%)	0 (0%)	1 (25%)	3 (75%)

* Cet article est un extrait du rapport de recherche publié par Mala Singh et Prem Naidoo pour l'Etude de Cas sur l'Education Transnationale en Afrique du Sud

** Directeur, Quality Promotion and Capacity Development, Afrique du Sud

Ahram Canadian University... Développer l'avenir

Ismail Farouk *



Ahram Canadian University (ACU) est une nouvelle initiative porteuse d'une vision unique. ACU prépare des jeunes venus d'Égypte et de l'étranger à être des leaders et des intellectuels et veut leur inculquer la pensée critique qui permet une citoyenneté responsable et une sensibilisation sociale et éthique dans la société globale du savoir. Deux faits soutiennent la faisabilité de cette vision ; tout d'abord, l'université est développée par et appartient à Al-Ahram Establishment – un institut unique en Égypte – qui au départ était une célèbre agence de presse et qui au cours de cette dernière décennie est devenue une institution qui joue un rôle important dans l'éducation culturelle, les investissements et la vie de l'Égypte. Ensuite, Al-Ahram s'est associé à l'Association des Universités et des Collèges du Canada (AUCC) pour offrir une éducation de qualité basée sur la reconnaissance mutuelle de normes de qualité et des méthodes pédagogiques uniques. L'engagement de Al-Ahram Establishment, qui publie le quotidien Al-Ahram depuis 1876, est un atout fort permettant d'unir les forces entre les programmes universitaires et le monde pratique et faire en sorte que ces liens soient solidement établis.

Ainsi, Al-Ahram Establishment a insisté pour créer une université privée égyptienne qui reflète les normes canadiennes d'enseignement et de recherche, d'administration et de gouvernance, tout en restant sensible au contexte égyptien. Al-Ahram Establishment a mis l'accent sur le journalisme et la communication de masse, la gestion, l'informatique et les technologies de l'information et la pharmacie, quatre programmes où l'éducation pratique et la programmation coopérative sont possibles – une innovation qu'aucune université égyptienne ne proposait jusqu'alors.

Ahram Canadian University proposera les meilleures pratiques canadiennes. Son objectif n'est pas seulement d'avoir le mot «canadien» dans le nom de son université mais aussi d'offrir une éducation de type canadien en Égypte. Al-Ahram Establishment a donc conclu un accord avec l'AUCC pour aider à la création et au développement de l'ACU. L'AUCC et quatre de ses universités membres seront un

gage de qualité et permettront aux programmes et aux diplômes de l'ACU d'être reconnus par les universités canadiennes.

Le changement de politique éducative en Égypte a facilité la création de cette université. Le gouvernement égyptien a reconnu que la seule manière de faire face aux défis de l'enseignement supérieur était d'engager le secteur privé dans un partenariat stratégique pour créer des universités privées qui soient reconnues par le gouvernement et accréditées par le Conseil suprême des Universités égyptiennes et qui offrent une éducation de qualité répondant aux besoins de l'économie.

Les quatre premières facultés qui formeront le noyau central de l'ACU ont été créées avec les partenaires canadiens suivants :

- McMaster University pour l'École de Gestion des Affaires
- Carleton University pour la Faculté de Journalisme et de Communication de Masse

- Ecole Polytechnique de Montréal (EPM) pour la Faculté d'Informatique et de Technologie de l'Information

- Memorial University of Newfoundland pour la Faculté de Pharmacie.

La phase de planification et de licence a déterminé le type de travail requis par les universités canadiennes et les modalités de coopération. L'accent est mis sur l'élaboration des structures de l'université et des programmes universitaires. Cela demandera une assistance et une formation techniques comparables à celles que l'AUCC applique à d'autres projets de coopération.

Une fois que l'université aura été inaugurée, Ahram Canadian University (indépendamment de Al-Ahram Establishment) espère à l'avenir conclure des accords avec des universités canadiennes en vue d'autres liens tels que la reconnaissance des programmes, les échanges d'enseignants, les diplômes conjoints et la recherche conjointe – en somme tout l'éventail de la coopération institutionnelle.

* *Président, Ahram Canadian University, Égypte*

L'éducation au-delà des frontières : le cas de l'Université de Westminster

Maurits van Rooijen*

L'Université de Westminster, depuis sa fondation en 1838 sous le nom de Royal Polytechnic Institution, a été un établissement d'enseignement supérieur typiquement londonien au service du marché local. En 1993, elle a décidé de servir aussi le marché international avec un enseignement internationalisé approprié, un personnel international et des étudiants venus du monde entier. Bien que toujours préminente dans les communautés londoniennes, 4 500 de ses 23 000 étudiants viennent de l'étranger et 2 300 autres viennent suivre des programmes courts et des cours de langue anglaise. Etant l'une des universités britanniques qui remportent le plus vif succès pour ses opérations internationales, elle a reçu deux fois le Queen's Award pour son esprit d'entreprise internationale (en 2000 et 2005). Récemment, l'université a rajouté une troisième stratégie à cette empreinte locale et internationale : devenir une université globale grâce à une stratégie d'éducation au-delà des frontières.

L'Université de Westminster a récemment acquis une grande expérience dans les différentes formes d'éducation transnationale. Elle offre des programmes de troisième cycle en e-learning/éducation à distance. Elle a développé un éventail de programmes de jumelage, de programmes d'études avancées et de diplômes conjoints avec des établissements de différents pays. Elle a franchisé des cours dans presque tous les continents. Elle a offert des cours en envoyant des enseignants qui enseignent des modules de 'mode rafale'. Elle a franchisé des cours complets conduisant à des diplômes. Elle a mené divers travaux de consultation pour créer de nouvelles universités au Moyen-Orient et en Afrique (Delta State, Nigeria : quatre nouveaux établissements d'enseignement supérieur, dont la supervision de l'élaboration et de la construction de campus, le développement de cursus, la formation des enseignants, etc.). Elle a créé son propre centre de troisième cycle à Paris, a participé à des consortiums pour créer de nouvelles universités (Kazakhstan British Technical University). Et elle a créé une université en Ouzbékistan qui offre des programmes de l'Université de Westminster conduisant à un diplôme.

Bien que toutes les activités dans le domaine de l'éducation au-delà des frontières aient été positives dans l'ensemble, il est devenu évident pour l'Université de ne pas poursuivre les activités à petite échelle. Il est également devenu évident

que les règles en matière de contrôle de la qualité doivent être claires et que leur mise en œuvre avec des établissements partenaires demande une grande surveillance. Quelques activités de moindre importance ont été abandonnées parce que les normes de qualité étaient source de préoccupation ou à cause d'une instabilité financière. Aujourd'hui, l'Université ne poursuit que des activités de grande envergure. Elles sont gérées par une unité spéciale, le Bureau des Projets Internationaux. Chaque projet est évalué au regard de son mérite universitaire et de sa viabilité financière et son niveau de risques. Pour chaque projet une stratégie de retrait est planifiée et chiffrée et elle est revue tous les ans. La responsabilité académique pour les projets impliquant des diplômes universitaires demeure de la compétence des écoles concernées et sont soumis à des procédures strictes d'assurance de leur qualité. La gestion est sous la tutelle d'un Conseil qui

“ Il est également devenu évident que les règles en matière de contrôle de la qualité doivent être claires et que leur mise en œuvre avec des établissements partenaires demande une grande surveillance ”

comprend le Président, le Vice-Président au développement international et institutionnel, le directeur des finances, le 'provost' qui a la responsabilité exécutive de la qualité académique, un gouverneur et un membre extérieur. Le Conseil se doit de s'assurer que l'Université a une politique forte de gestion des risques avec des activités soigneusement choisies et qui sont gérées par des professionnels et soumises à une étroite surveillance (de préférence par un personnel bénéficiant d'une assistance).

L'Université de Westminster souhaite poursuivre une politique d'activités à grande échelle dans les différentes régions du monde. Sa principale raison de s'impliquer dans l'éducation transnationale ou ETN et surtout dans des activités offshore est souvent financière. Mais ceci ne semble pas être le cas pour bon nombre d'activités des universités britanniques. Il se peut que ces établissements (du secteur public) qui se sont impliqués au début pour en tirer un bénéfice financier ont trouvé que l'ETN ne remplit pas rapidement ou facilement cette promesse. Là où un plan financier prévoit un 'profit', cet excédent est souvent destiné à un réinvestissement (local). Bien sûr l'ETN dans le secteur privé adoptera une approche très différente (voir : Van Rooijen, Maurits, Jones, David, Adam, Stephen, *The Multinational University*, EAIE Occasional Papers 15, Amsterdam 2003).

Les motivations principales en matière d'ETN des

établissements d'enseignement supérieur publics au Royaume-Uni sont :

1) Académiques:

- enseignement – s'adresser aux étudiants de haut niveau
- recherche – établir une deuxième base pour la recherche et le transfert des savoirs

2) Mission sociale:

- accès à l'enseignement supérieur au niveau local à un coût moindre et dans des conditions plus faciles (par exemple à mi-temps)
- impact positif pour un pays/une région grâce à un enseignement de haut niveau/occidental

3) Financières:

- outre le recouvrement des coûts, le gain financier pour les universités publiques sera sans doute la croissance, l'efficacité et la diversification des risques, plutôt que la génération de véritables excédents pour l'établissement mère
- augmentation du nombre d'étudiants s'acquittant de frais d'inscription

4) Réputation et 'visibilité' internationale

La Westminster International University Tashkent (WIUT) a été créée en 2002 avec quatre facultés (sciences économiques, commerce, droit et informatique). Elle offre des programmes conduisant à des diplômes de 1er cycle.

WIUT tombe dans la deuxième catégorie, ce qui se comprend, compte tenu de la mission sociale et de l'engagement historique de l'Université de Westminster pour l'accès.

Située dans un édifice bien équipé dans le centre de Tashkent, WIUT compte près de 1000 étudiants et la première promotion vient d'obtenir ses diplômes. Elle est indépendante du gouvernement et de l'établissement mère sur les plans financier et académique et accepte bon nombre d'étudiants à titre gracieux. La sélection pour les places gratuites et payantes est basée sur un examen d'entrée qui couvre les compétences académiques et nécessite une bonne connaissance de l'anglais et des mathématiques. Le but ultime de WIUT est d'apporter une contribution positive au développement social et économique de la région d'Asie centrale grâce à une éducation de type britannique de haute qualité, d'abord au niveau du premier cycle, puis ultérieurement au niveau des deuxième et troisième cycles. Le succès de WIUT offrira sans doute à l'Université de Westminster un modèle pour des activités semblables dans d'autres régions du monde.

* *Vice-Président, en charge du développement international et institutionnel, University of Westminster, Londres, Royaume Uni*

L'éducation au-delà des frontières en Thaïlande: une analyse fondée sur les modes de prestation de l'AGCS

Gamon Savatsomboon*

Le développement en Thaïlande de l'éducation au-delà des frontières a commencé bien avant les négociations actuelles de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui portent sur tous les modes de prestations de services d'éducation prévus par l'AGCS. En Thaïlande, les pratiques d'éducation au-delà des frontières vont au-delà des obligations prises par le gouvernement thaïlandais dans le cadre de l'AGCS.

L'AGCS distingue quatre modes de fourniture de services: mode 1 "la fourniture transfrontières" (programme de mobilité tel que l'éducation à distance, l'enseignement en ligne, les cours franchisés), mode 2 "la consommation à l'étranger" (mobilité étudiante), mode 3 "la présence commerciale" (mobilité de l'établissement telle que la création d'une université satellite) et mode 4 "la présence de personnes physiques" (mobilité académique telle que celle des professeurs et des chercheurs travaillant temporairement à l'étranger).

En Thaïlande, en matière d'enseignement au-delà des frontières, les modes 2 et 4 sont particulièrement développés contrairement aux modes 1 et 3 car la Thaïlande ne s'est pas engagée dans ces deux modes de fourniture dans le cadre de l'AGCS.

L'enseignement au-delà des frontières dans le secteur universitaire en Thaïlande s'est développé grâce à des mécanismes divers: les politiques nationales existantes et la politique de coopération internationale. Les universités thaïlandaises sont encouragées à établir des partenariats avec les universités étrangères. L'initiative Mobilité Universitaire en Asie et Pacifique (UMAP) est un exemple intéressant. C'est une association réunissant sur une base volontaire les représentants du gouvernement et des universités dans la région. Elle offre aux étudiants la possibilité de faire des études dans l'université de leur choix et de transférer leurs crédits au retour dans leurs établissements. Cependant, il est important de noter que, même si les crédits acquis peuvent être acceptés par l'établissement d'origine, ils ne sont pas forcément comptabilisés en vue d'un diplôme en raison de la rigidité de la politique de l'établissement.

"La consommation à l'étranger" est le plus populaire de tous ces modes de prestation. Il y a deux fois plus d'étudiants thaïlandais étudiant à l'étranger que d'étudiants étrangers en Thaïlande. L'Australie, les Etats Unis, et l'Angleterre figurent parmi les destinations les plus populaires des pays de l'Ouest; et l'Inde, le Japon, et la Chine pour les destinations asiatiques. Par ailleurs, il faut noter que nombre d'étudiants étrangers poursuivant des études en Thaïlande le font dans une université privée. La Thaïlande est plus un pays "importateur" qu'un pays "exportateur" d'éducation au-delà des frontières. Cependant, elle tente de remédier à cela en devenant une plate-forme d'enseignement pour l'Asie. Le Département de la Promotion de l'Exportation en coordination avec d'autres ministères est responsable de la promotion de l'exportation des services d'éducation.

Quant à "la présence de personnes physiques", la plupart des échanges inter-universitaires concernent les universités publiques et quelques-uns les universités privées grandes et petites.

Parmi tous les modes de fourniture, la «fourniture transfrontière» est la moins importante. L'enseignement à distance n'est pas populaire en Thaïlande pour deux raisons majeures. La Commission de la Fonction Publique (CSC) ne reconnaît pas les diplômes d'enseignement à distance étrangers, et l'exigence de la connaissance de l'anglais constitue encore une barrière. Cependant, la Thaïlande souhaite clairement développer son enseignement à distance. Mais actuellement seule une université privée propose aux étudiants thaïlandais et étrangers un programme d'enseignement supérieur par Internet et une université ouverte offre un programme diplômant aux niveaux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles à travers l'enseignement à distance pour les Thaïlandais vivant à l'étranger. Cependant en dépit de ceci et de la CSC, un petit nombre d'étudiants thaïlandais ont choisi de poursuivre leurs études via les programmes d'enseignement à distance et des prestataires à bas prix d'éducation à distance commencent à apparaître.

La Thaïlande a en pratique autorisé "la présence commerciale" (universités annexes), mais avec des restrictions.

Elle a adopté une approche de libéralisation progressive de l'enseignement au-delà des frontières. En Thaïlande, libéralisation progressive signifie : "le premier (mode de fourniture) qui est prêt, commence". Et il appartient au gouvernement et aux universités de décider qui est prêt et qui ne l'est pas. Deux organismes gouvernementaux sont responsables du suivi des activités de l'AGCS dans le secteur universitaire: la Commission de l'enseignement supérieur et le Département des négociations commerciales.

Il existe des lois en Thaïlande concernant la libéralisation de l'enseignement supérieur dans le cadre de l'AGCS. De 1999 à 2003 elle a autorisé à hauteur de 49 % la propriété par des étrangers d'universités établies dans le pays. Cependant, la propriété totalement étrangère était aussi possible, mais avec une approbation ministérielle au cas par cas. En vertu de l'Accord de Libre Echange thaïlando-australien, la propriété par des étrangers des universités établies en Thaïlande est autorisée dans la limite de 60% contre 49% dans le passé. Une propriété entièrement étrangère est encore possible, mais cela n'est pas explicite dans l'accord précité. Depuis 2003, la Thaïlande a exigé que les membres thaïlandais du Conseil des universités étrangères soient majoritaires. Cette loi a cependant été approuvée après l'introduction de l'AGCS en Thaïlande et représente une barrière commerciale importante. Ainsi, même si les accords AGCS ont été ratifiés, ils sont tout de même soumis à la stricte réglementation thaïlandaise.

Il est évident que si l'AGCS crée une menace en Thaïlande, il offre également de nombreuses opportunités. Il offre aux citoyens thaïlandais un accès potentiel à l'éducation que les fournisseurs nationaux sont incapables de proposer. Toutefois, dans les processus de négociations de l'AGCS, le gouvernement doit jouer un rôle nouveau et essayer d'associer les voix des principaux partenaires (étudiants, parents, éducateurs et employeurs).

* Directeur de la Graduate School, Northeastern University; Thaïlande

L'enseignement supérieur et l'AGCS en Malaisie

Sharifah Hapsah Shahabudin *

En Malaisie, l'éducation est non seulement un moyen important de préparer ses citoyens à prendre part et à contribuer à la croissance économique et de s'adapter aux évolutions technologiques et globales, mais aussi – et ce de façon plus vitale – un moyen de combattre les inégalités, de forger une unité nationale et d'aider à l'intégration. L'éducation est l'une des priorités du budget annuel. La «consommation à l'étranger» est un élément majeur du budget de l'éducation. L'enseignement supérieur a été privatisé et libéralisé au milieu des années 80. Ce phénomène a été suivi par une rapide hausse du nombre de collèges – et plus récemment – d'universités privées, ce qui a contribué à accroître de façon phénoménale le nombre d'étudiants inscrits dans ces institutions, à l'image de la hausse enregistrée dans les établissements publics. Ces établissements ont lancé une prestation transfrontalière novatrice au moyen de franchises et de programmes de jumelage par lesquels les étudiants font une partie de leurs études en Malaisie et l'autre à l'étranger.

L'enseignement privé est maintenant reconnu comme faisant partie intégrante de l'enseigne-

ment supérieur en Malaisie et il a joué un rôle fondamental dans son élargissement et dans l'amélioration de l'accès et de la diversité des offres. Pour faciliter une croissance raisonnée de l'enseignement privé et assurer la qualité, la Loi sur les Etablissements privés d'Enseignement supérieur de 1996 et la Loi sur le Conseil national d'Accréditation de 1996 ont été élaborées pour réguler ce type d'enseignement.

L'offre de la Malaisie en matière d'enseignement supérieur comme secteur de l'AGCS reflète le sérieux avec lequel le pays poursuit son objectif de devenir une plate-forme d'éducation dans la région. La libéralisation du commerce sous l'AGCS n'est pas un but en soi mais un moyen d'atteindre les objectifs nationaux et répondre aux intérêts globaux. Alors que le gouvernement conserve le droit de continuer à offrir un enseignement public subventionné et de déterminer le financement national, l'AGCS renforce la transparence des politiques, des règles et des mesures pour accroître l'assurance de la qualité, l'accréditation, les cadres de licence et la reconnaissance des diplômes. Ainsi, les étudiants doivent avoir droit à la meilleure éducation sous quelque forme qu'elle soit, leurs diplômes doi-

vent être valables et transposables à l'échelle internationale et ils doivent être protégés contre les pratiques sauvages de recrutement, les opérateurs frauduleux de visas et les usines à diplômés et à accréditation.

La Malaisie est entrée dans une phase de consolidation où la qualité est la priorité et la recherche est considérée comme faisant partie intégrante d'un enseignement de qualité. Ses politiques de libéralisation sont destinées à faciliter l'enrichissement du savoir universitaire et le transfert des technologies par l'échange de personnes et d'expériences dans des réseaux qui vont s'élargissant et par les alliances à long terme de différents groupes d'intérêt et d'investisseurs. Ces politiques influenceront la qualité des programmes de jumelages existants, en encourageant la création d'universités privées et des campus d'universités afin d'attirer des étudiants étrangers pour étudier et faire de la recherche dans un pays stable sur le plan politique et diversifié sur le plan culturel et où ils peuvent choisir parmi de nombreuses options éducatives au niveau mondial et national.

* Directrice, Division de l'Assurance Qualité, Ministère de l'Enseignement supérieur, Malaisie

Nouvelles de l'AIU

PARTICIPATION DE L'AIU AUX CONFERENCES INTERNATIONALES

Assemblée générale de l'AUF

Phnom Penh, Cambodge, 20-21 mai 2005

Le Président de l'AIU, Goolam Mohamedbhai et Isabelle Turmaine, Directrice, Centre d'Information et Services de Communication de l'AIU, ont participé à cet événement. Ils ont noué de précieux contacts avec différentes universités d'Afrique et d'Europe de l'Est et ont présenté les deux réunions de l'AIU qui se tiendront à Alexandrie en novembre 2005.

Réunion Atlas

New York, Etats-Unis, 4 juin 2005

Isabelle Turmaine a participé à cette réunion qui a rassemblé les organisations partenaires de diverses régions du monde. Le projet se propose de créer un portail mondial sur la mobilité étudiante. Cette seconde réunion s'est concentrée sur la définition du contenu et la faisabilité du projet.

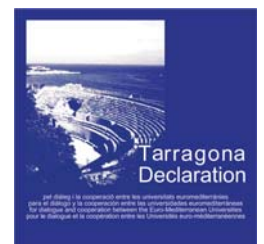
Forum universitaire de la Méditerranée

Tarragone, Espagne, 2-5 juin 2005

Hilligje Van't Land, Chargée principale des Programmes de l'AIU, a participé à ce Forum en lien avec les initiatives de l'AIU pour le «Dialogue interculturel».

En lien avec le Processus de Barcelone, initié pour développer un partenariat

étroit entre l'UE et les pays méditerranéens, ce Forum a été organisé dans le but de mettre en place un réseau d'universités destiné à promouvoir la coopération et le partage du savoir. Durant ce Forum, la « Déclaration de Tarragone pour le Dialogue et la Coopération entre les Universités euro-méditerranéennes » a été adoptée. Le texte sera présenté aux membres du Conseil d'administration de l'AIU, qui se réunira en novembre 2005, pour signature éventuelle. Le texte est disponible en ligne sur: www.unimedforum.net/angles/primera.htm.



Réunion sur la Classification des établissements d'enseignement supérieur européens

Bruxelles, Belgique, 6 juin 2005

Isabelle Turmaine a représenté l'AIU lors de cette réunion destinée à valider la typologie et la mise en oeuvre du projet élaboré par l'équipe en charge du projet. Les associations présentes à cette réunion devront relire le document avant qu'il ne soit soumis à la Commission européenne.

Forum IIEP sur l'Accréditation et le marché mondial de l'enseignement supérieur

Paris, France, 13-14 juin 2005

Hilligje Van't Land et Sylvain Charpentier, chargé de Programmes à l'AIU, ont participé à ce Forum. Ils ont présenté la Déclaration de l'AIU/AUCC/ACE/CHEA «Un enseignement supérieur de qualité au-delà des frontières : déclaration au nom d'établissements d'enseignement supérieur dans le monde entier », l'étude 2005 de l'AIU sur l'Internationalisation de l'enseignement supérieur ainsi que les deux réunions de l'AIU qui auront lieu à Alexandrie, en Egypte, sur le thème « Pour un enseignement supérieur de qualité au-delà des frontières: le rôle des Associations et des Etablissements d'enseignement supérieur ».

Réunion de l'Alliance Ubuntu

Nagoya, Japon, 27 juin 2005

Goolam Mohamedbhai a représenté l'AIU à cette réunion où il a été décidé que les deux axes majeurs d'action de l'Alliance Ubuntu seront la promotion de Centre régionaux d'expertise et le projet de ressources GHESP auquel l'AIU participe activement. Le jour suivant, il a participé au lancement pour la région Asie-Pacifique de la Décennie pour l'éducation au développement durable.

Conférence triennale de l'AIUP sur Le défi de la mondialisation et le rôle de l'enseignement supérieur

Bangkok & Pattaya, Thaïlande, 11-15 juillet 2005

Luc Weber, Vice-Président de l'AIU, et Eva Egron-Polak, Secrétaire-générale de l'AIU, ont représenté l'AIU à cette Conférence. Ils sont intervenus lors de sessions parallèles respectivement sur « La dimension des valeurs » et « La qualité et le défis de l'innovation ». Cette Conférence a été également l'occasion de discuter plus en détail le projet de l'AIU et de l'AIUP de co-organiser une Conférence en Thaïlande en 2006.

Forum de l'EAIR sur Valeurs immobilières et nouveaux défis de l'enseignement supérieur

Riga, Lettonie, 28-31 août 2005

Eva Egron-Polak a participé à ce Forum où elle a présenté un Papier sur le thème «Stratification de l'enseignement supérieur et développement des réseaux d'excellence : héritage ou vision ?».



World Information Technology Forum (WITFOR) 2005

Gaborone, Botswana, 31 août-2 septembre 2005

Goolam Mohamedbhai a présidé la première session et a été commentateur lors de la session finale de la Commission sur l'Education, l'une des huit commissions de travail du Forum. A sa demande, la Commission sur l'Education a accepté d'ajouter comme projets potentiels l'utilisation des TIC pour la formation des professeurs et le partage des bonnes pratiques, à la fois Nord-Sud et Sud-Sud, dans l'usage des TIC pour la promotion de l'enseignement.

Conférence de la Présidence britannique sur la Charte européenne pour les chercheurs et un code de conduite pour leur recrutement

Londres, Royaume-Uni, 8-9 septembre 2005

Eva Egron-Polak a participé à cette Conférence en tant que rapporteur du Groupe de travail sur « Les chercheurs comme professionnels : atteindre la vision ».

Conférence générale du Compostela Group of Universities sur L'espace de l'enseignement supérieur après Bergen : Assurance de la Qualité, Accréditation, Autonomie des Universités

Bruxelles, Belgique, 8-9 septembre 2005

Membre de l'AIU depuis peu, le CGU a invité Hilligje Van't Land à venir présenter le travail de l'AIU lors de son Assemblée générale. La Déclaration « Pour un enseignement supérieur de qualité au-delà des frontières » a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée et CGU participera activement à la Réunion mondiale des Associations d'universités organisée par l'AIU en Egypte.

17^{ème} Conférence annuelle de l'EAIE sur Internationaliser l'enseignement supérieur : une priorité pour l'Europe élargie

Cracovie, Pologne, 14-17 septembre 2005

Goolam Mohamedbhai a présenté un Papier sur « La fuite des cerveaux en Afrique sub-saharienne » lors d'un groupe de travail sur « le recrutement des étudiants dans le monde développé : un gain pour qui ? » et Hilligje Van't Land a participé à cet événement pour établir de nouveaux contacts pour les activités de l'AIU et a pris part, entre autre, à

une série de groupes de travail et à des sessions d'information sur l'apprentissage et le dialogue interculturel.

Conférence du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'enseignement supérieur

Strasbourg, France, 22-23 septembre 2003

Sylvain Charpentier a représenté l'AIU lors de cette Conférence, où il a été rapporteur du groupe de travail sur la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur.

Réunion de l'AIU en Chine en 2006

Le Conseil d'administration de l'AIU se réunira à Pékin, en Chine, en octobre 2006. La réunion se tiendra conjointement à une Conférence internationale sur **Le rôle des universités pour le développement économique et social, local et régional**.

Cet événement sera accueilli par la China Education Association for International Exchange (CEAIE) et l'Université Nankai.

De plus amples informations seront prochainement disponibles sur le site Internet de l'AIU (www.unesco.org/aiu).

Félicitations et remerciements

- Le Vice-Président de l'AIU, **Luc Weber**, a été élu à la présidence du Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche (CDESR) du Conseil de l'Europe.
- **Roch Denis**, membre du Conseil d'administration de l'AIU, a été élu Président de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).
- Le Vice-Président de l'AIU, **Juan Ramón de la Fuente**, a fermement soutenu la Déclaration de l'AIU/AUCC/ACE/CHEA *Un enseignement supérieur de qualité au delà des frontières : déclaration au nom d'établissements d'enseignement supérieur dans le monde entier* et a contribué à l'approbation et à la signature du texte par plusieurs associations nationales et régionales d'universités en Amérique centrale et en Amérique latine.

NOUVELLES DE NOS MEMBRES

L'AIU accueille 7 nouveaux Membres de 7 pays

- **Nouveaux établissements membres:** **Université de Douala**, Cameroun, **Danish University of Pharmaceutical Sciences**, Danemark, **Chukyo Women's University**, Japon, **Université Nnamdi Azikiwe**, Nigéria, **Université de Oviedo**, Espagne, **Université de Juba**, Soudan, **Univerté d'Alep**, Syrie.

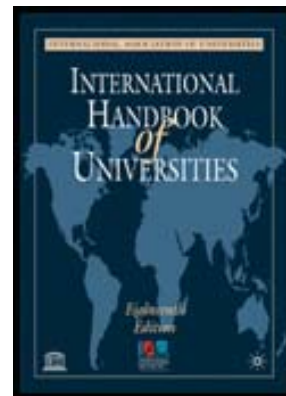
NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'AIU

International Handbook of Universities, IAU

London, Palgrave, Macmillan's global academic publishing, New York, Palgrave, Global Publishing at St. Martin's Press.-18th edition, August 2005, 3232 pages.-ISBN: 1403906882 (Palgrave); 92-9002-175-6 (IAU).

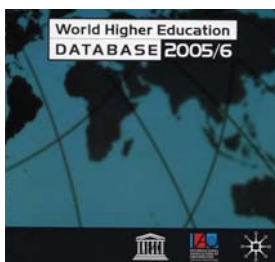
La 18^{ème} édition du *International Handbook of Universities*, vient d'être publiée. Elle comprend plus de 9500 établissements de niveau universitaire dans 183 pays. Les informations fournies pour chaque établissement comprennent :

- Le nom (dans la langue du pays et en anglais et l'adresse postale complète) ;
- Le téléphone, fax, e-mail et le site Internet ;
- Les principaux responsables académiques et administratifs, avec leurs coordonnées ;
- Toutes les facultés, collèges, écoles, instituts et départements au sein des établissements et les domaines d'étude proposés ;
- Un bref aperçu historique ;
- Des informations sur le calendrier académique, les conditions d'admission et les frais d'inscription ;
- Les diplômes offerts à chaque niveau d'étude ;
- Les services pour les étudiants, les équipements (musées) et les publications ;
- La taille et la ventilation du personnel enseignant,
- Le nombre d'étudiants inscrits y compris les étudiants étrangers.



Dans cette édition, un nouveau champs a été introduit indiquant la date de la dernière mise à jour pour la plupart des établissements. Le *International Handbook of Universities* est publié tous les deux ans en alternance avec la *World List of Universities and other Institutions of Higher Education*. Les deux publications sont extraites de la base de données sur l'enseignement supérieur dans le monde mise à jour par l'Association internationale des Universités à l'aide de données obtenues des organismes nationaux compétents et des établissements d'enseignement supérieur. **Un exemplaire du Handbook est adressé à titre gracieux à tous les responsables d'établissements et d'organisations membres de l'AIU comme l'un des avantages en tant que membre de l'Association. Les membres de l'AIU bénéficient d'une réduction de 20% pour tout exemplaire supplémentaire. Si vous souhaitez acheter un exemplaire, veuillez contacter notre éditeur, Palgrave Macmillan à : www.palgrave.com/products/Catalogue.aspx?is=1403906882**

World Higher Education Database 2005/6



IAU, London, Palgrave, August 2005 ISBN: 1-4039-2126-1 (single-user version) 1-4039-2127-X (network version)

La *World Higher Education Database (WHED)*, CD-ROM publié annuellement, est l'une des initiatives de l'Association internationale des Universités et de l'UNESCO offrant un accès à l'information contenue dans les publications de référence (*International Handbook of Universities*, *World List of Universities and Other Institutions of Higher Education*, *Guide to Higher Education in Africa*). Il propose toutes les informations contenues dans les deux publications de référence (Handbook et World List) ainsi que des données sur les systèmes et les diplômes d'enseignement supérieur de 183 pays. L'information est divisée en trois parties :

- Le système éducatif (structures, conditions d'admission, reconnaissance des diplômes, vie étudiante) ;
- Les diplômes (définition, type et niveau) ;
- Les établissements (divisions académiques, diplômes, personnes à contacter).

Le CD-ROM permet des recherches par nom d'établissement, nom de diplôme, région, pays et domaine d'étude. **Les membres de l'AIU bénéficient d'une réduction de 50% pour tout achat du CD-ROM WHED auprès du Secrétariat. Pour les établissements et les organisations non-membres de l'AIU, le CD-ROM est disponible auprès de Palgrave Macmillan à : www.palgrave.com/products/Catalogue.aspx?is=1403921261**

Publications

'I Gotta Use Words When I Talk To You': English and international education

Woolf, Michael; Ed. / European Association for International Education [EAIE].-- Amsterdam, 2005. 71 p. (EAIE Occasional Paper. 17) - ISSN: 0927-3514 - ISBN: 10-90-74721-21-4)

L'importance de l'utilisation de l'anglais dans l'enseignement international ne fera jamais l'objet d'un consensus. Cette étude, s'appuyant sur des travaux de recherche conséquents, n'est pas destinée à proposer une contribution scientifique. Le but de cette publication est de débattre d'un sujet qui mobilise à la fois la communauté scientifique et l'opinion publique. La grande variété des opinions exprimées et des méthodes employées n'est pas fortuite. Cet ouvrage se propose de participer à et d'encourager ce débat. Implicitement, tous les auteurs partagent le sentiment que la question de l'anglais dans l'enseignement international est cruciale, bien que leurs approches présentent un ensemble différent de perspectives professionnelles et nationales.



Calendrier des réunions

2005

- Novembre** 09-11 ODLAA, Adelaide, Australie, 17^{ème} Conférence biennale de l'Open and Distance Learning Association of Australia: Breaking down boundaries - www.unisa.edu.au/odlaaconferece
- 09-12 Université de Lettonie, Riga Expanding Borders: communities and identities - Contact: conferenceASPRI@lu.lv
- 10-11 EADTU, Conseil national italien de la recherche, Rome, Italie, Towards Lisbon 2010: Collaboration for Innovative Content in Lifelong Open and Flexible Learning - www.eadtu.nl/conference-2005
- 11-12 EUA, Imperial College, London, Royaume-Uni, Graduate Schools in Europe: how can they enhance university research www.eua.be/eua/en/London_Workshop.jsp
- 13-16 CBIE, Empress Hotel/Victoria Conference Centre, Victoria, B.C. Canada, Conférence annuelle BCEI 2005: Des réalités mondiales en mouvement : Les répercussions sur l'éducation internationale - www.cbie.ca
- 14-15 AUF, Tunis, Tunisie, Les normes des technologies de l'information pour l'apprentissage, l'éducation et la formation www.auf.org
- 14-15 AUF, Tunis, Tunisie, Colloque Initiatives 2005: La norme comme instrument de réussite d'une Société de la connaissance partagée - www.openforum.refer.org/sommaire.php3?lang=fr
- 14-15 AIU, Bibliotheca Alexandrina et Academie Arabe des Sciences, Technologie et Transport Maritime, Alexandrie, Egypte Réunion globale des Associations d'universités: Pour un enseignement supérieur de qualité au-delà des frontières: le rôle des associations et des établissements d'enseignement supérieur- www.unesco.org/iau
- 14-18 Université de Kenyatta, Nairobi, Kenya, Conférence régionale: the Role of African Universities in the Attainment of the Millennium Development Goals - www.ku.ac.ke/mdg_goals.htm
- 15-16 AIU, Bibliotheca Alexandrina et Academie Arabe des Sciences, Technologie et Transport Maritime, Alexandrie, Egypte, Conférence internationale de l'AIU: Pour un enseignement supérieur de qualité au-delà des frontières: le rôle des associations et des établissements d'enseignement supérieur - www.unesco.org/iau
- 16-18 Tunis, Tunisie, Deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information www.wsistunis2005.tn/plateforme/detail.php?id=138
- 17-19 ASEAN-UE University Network Programme Katholieke Universiteit Leuven, Belgique, 2^{ème} Conférence ASEAN-UE des Recteurs: Borderless Education - Opportunities and Threats - Contact: aunp@chula.ac.th
- 30-02 Déc GUNI, Universitat Politècnica de Catalunya, Barcelone, Espagne, Conférence internationale de Barcelone sur l'enseignement supérieur : le financement des universités - www.guni2005.com
- 30-02 Déc ACA, Vienne, Autriche, L'avenir de l'université - www.aca-secretariat.be/08events/Vienna/Vienna.htm
- Décembre** 28-30 AIAER, Université Punjabi, Inde, GATS and Education - www.geocities.com/aiaer15/19th-next-conference-info.htm

Si vous souhaitez indiquer un événement dans ce Calendrier des réunions et en ligne sur le site de l'AIU, veuillez nous écrire à l'adresse ci-dessous.

Association internationale des Universités. Au service de ses Membres et de la communauté universitaire plus généralement, l'AIU offre un forum où les universités du monde peuvent collaborer. Elle vise à promouvoir l'échange d'informations, d'expériences et d'idées, tout en contribuant par la recherche, par les publications et les réunions à faire progresser le débat sur la politique de l'enseignement supérieur. Bureau international des Universités - Secrétariat de l'AIU : Eva Egron-Polak, Secrétaire générale et Directrice exécutive ● Guy Neave, Directeur de Recherche ● Hilligje van 't Land, Chargée principale des programmes ● Isabelle Turmaine, Directrice Centre d'Information et Services de communication ● Sylvain Charpentier, Chargé de Programmes ● Christina Keyes, Traduction ● Imprimeur : Imprimerie AGIC - 92250 La-Garenne-Colombes ● Maquettiste, Pascale Buffaut.

AIU, Maison de l'UNESCO, 1 rue Miollis - F 75732 Paris Cedex 15, France
Tél : + (33) 1 4568 4800 - Fax : +(33) 1 4734 7605 ● E mail : iau@unesco.org ● Internet : www.unesco.org/iau

AIU Horizons est disponible en-ligne www.unesco.org/iau/association/a_newsletter.html